

RÈGLEMENT DU CONCOURS

VÉLOS FLEURIS 2022

Article 1 : Objet du concours

Les participants devront décorer leurs jardins, leurs espaces verts, leurs vitrines, leurs places, ..., avec des vélo(s), des trottinette(s)... en respectant une décoration fleurie. Ils pourront utiliser tous les objets et les matières nécessaires à leur décoration (papier crépon, carton, fleurs naturelles, fleurs artificielles, panier, matériaux de récupération ou recyclés, ...).

Une seule consigne : faire preuve d'originalité !

Attention ! Pour participer au concours, les participants devront s'inscrire et remplir un dossier.

Article 2 : Date du concours

Le concours est organisé par Rahin et Chérimont SPL. Les inscriptions seront clôturées le 31 juillet 2022 à 17h00.

Article 3 : Modalités de participation

Ce concours est gratuit. Il est ouvert aux particuliers, aux commerces et aux communes de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont dans le cadre de l'accueil de deux arrivées d'étapes du Tour de France masculin et féminin à La Planche des Belles Filles. Le dossier d'inscription est à retirer auprès de Ronchamp Tourisme, sur simple demande à contact@ronchamptourisme.com ou en téléchargement sur le site de Ronchamp Tourisme dans les actualités.

Les dossiers doivent être obligatoirement donnés, complétés, pour que l'inscription soit validée.

Article 4 : Les différentes catégories

Ce concours comporte donc 3 catégories.

Catégorie 1 : Les particuliers Catégorie 2 : Les commerces Catégorie 3 : Les communes

Article 5 : Critères de sélection et de notation

Le Jury organisera une tournée sur le territoire de la communauté de communes, en fonction des inscriptions, sur 1 ou 2 demi-journées (en fonction du nombre d'inscrits). Cette tournée se fera la semaine après le 31 juillet 2022. Chaque membre du jury attribuera une notation selon les critères suivants :

- Visible de la rue (façade(s), fenêtre(s), cour(s), jardin(s) ...), pour les particuliers,
- Visible depuis les trottoirs vitrine(s), façade(s), comptoir(s) ...), pour les commerces,
- Visible en arrivant dans les communes, sur les places ou bâtiments publics, pour les communes,
- Mise en valeur des vélos, des trottinettes, ...
- Diversité et/ou originalité autour du thème.

Article 6 : Organisation du jury

Le jury sera composé de 5 personnes qui seront choisies par Rahin et Chérimont SPL.

Ce jury désignera les « vélos fleuris » gagnants dans chaque catégorie.

Le 10 août 2022 - à 16h30 à Ronchamp Tourisme Vosges du Sud avec remises des prix.

Article 7 : Répartition et récompenses

Les gagnants de chaque catégorie recevront une récompense qui sera remise vers 17h30.

Article 8 : Modification

Rahin et Chérimont SPL se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le concours en cas de force majeure ou de météo très défavorable.

Article 9 : Autorisation

Les participants, dans chaque catégorie, autorisent les organisateurs à prendre des photos et leur utilisation dans le cadre de la valorisation de cette action par tout moyen de communication (site internet, réseaux sociaux, bulletin municipaux, presse, ...).